

<https://47.snuipp.fr/Ou-vont-les-RASED>



Où vont les RASED ?

- Métier - Rased, Psychologues, ASH -

Date de mise en ligne : vendredi 23 juin 2017

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Du CAP d'Espérance au CAP... PEI

Les navires RASED après la tempête Sarkozy - Darcos entre 2008 et 2012 ont vu nombre de leurs matelots spécialisés passer par-dessus bord !

Et voilà que la navigation se fait toujours à vue, par gros temps et que le CAPPEI est l'horizon où risque de s'échouer l'ambition qui prévalait à la création des RASED en 1990, celle de proposer un dispositif d'aide interne à l'école, dans le partenariat avec les enseignants et les familles, avec des positions professionnelles spécifiques, différenciées, complémentaires, afin de mieux pouvoir répondre aux difficultés souvent complexes, multifactorielles qui s'expriment à l'école.

Cette idée de travail en réseau avec les psychologues (scolaires à l'époque) et les enseignants spécialisés de l'aide pédagogique (option E) et de l'aide ré-éducative (option G) pour penser les difficultés et intervenir au plus près des écoles était novatrice, audacieuse...même si un manque de moyen en personnel s'est vite fait sentir pour couvrir l'ensemble des écoles du territoire.

Néanmoins, nous étions parvenus en 2007 à disposer de plus de 15 000 professionnels des RASED. C'est alors qu'arriva la tempête de 2008 à laquelle de hauts fonctionnaires zélés participèrent, comme M. Blanquer, notre actuel ministre de l'Éducation nationale.

En 4 ans nous perdîmes environ 30 % de postes d'enseignants spécialisés pour l'option E et plus de 50 % pour l'option G ! Seuls les postes de psychologues furent maintenus. C'est le suivi des enfants et les actions de prévention qui furent mis à mal dans la majorité des écoles du pays...

L'espoir d'une remise en route (et non pas « en marche ») en 2012 fut de courte durée. En effet, si la destruction cessa il n'y eut aucun abondement des postes spécialisés malgré les promesses.

Du côté de la formation, ce fut la même chute : après le CAPSAIS* arriva en 2004 le CAPA-SH* avec une réduction de plus d'un tiers du volume des horaires de formation.

Et voilà qu'arrive en cette année 2017 le CAPPEI et sa réduction de 25 % supplémentaire du volume horaire ! Avec, qui plus est très peu d'heures de spécialisation différenciant les options E et G !

Comme si la diversité et la complexité des situations d'enfants ainsi que leurs manifestations souvent déstabilisantes pour les enseignants s'étaient réduites !

Il suffit d'écouter les enseignants pour mesurer combien ce n'est pas le cas, bien au contraire...

De plus, l'organisation de ces formations est encore nébuleuse et disparate selon les académies. Comment seront-elles organisées ? où ? et par qui ?

On assiste ici ou là, comme en Seine-Maritime, à des récupérations de postes spécialisés vacants pour mettre en place les postes CP 12 / 13 élèves en REP +.

On voit combien l'Éducation n'est plus vraiment " nationale ".

Pourquoi cette nouvelle réforme ?

Certes il y a des raisons budgétaires...mais surtout :

Où vont les RASED ?

- Le principe qui prévaut au ministère est de réorienter les missions des enseignements adaptés au profit d'objectifs tournés essentiellement vers l'inclusion et le handicap. Mais alors, quid des nombreux enfants-élèves en plus ou moins grande difficulté à l'école, qu'elle soit scolaire et /ou relationnelle, et qui pour autant ne relèvent pas du champ du handicap ?
- Les psychologues de l'Éducation nationale se retrouvent trop souvent seuls à intervenir du fait que de nombreuses écoles ne peuvent pas bénéficier de l'intervention des enseignants spécialisés. Par exemple pour tout le Lot-et-Garonne, il n'y a que 5 postes de rééducateurs et pour l'an prochain un seul départ (option E) en formation !

L'institution, pour gérer la pénurie et pouvoir disposer de personnels ressources sur les différentes écoles de la circonscription, a créé le pôle ressource de circonscription piloté par l'IEN avec notamment des enseignants spécialisés qui vont devenir interchangeables (peu de différenciation E et G).

Ces personnes ressources pourront être envoyées selon les besoins, là où il y a des problèmes qui remontent à l'inspection, sur un panel d'écoles plus important puisque les interventions deviendront de plus en plus ponctuelles notamment sous forme de « conseils auprès des enseignants ».

D'ailleurs les enseignants apprécient beaucoup les « y'a qu'à... » surtout quand ils sont suivis d' « au-revoir... »

Tout cela au détriment des aides directes spécialisées aux élèves en difficulté durant le temps nécessaire, sur un secteur d'intervention plus réduit qui facilite de fait le partenariat avec les enseignants pour accompagner conjointement les enfants et leur famille même si c'est à des places différentes.

Cette réforme manifeste une autre volonté de l'institution qui se traduit de plus en plus dans les demandes : intervenir le plus possible dans la classe, éviter de sortir les élèves même si ce n'est pas encore interdit...

Si cela impacte les modalités d'intervention de l'ensemble des enseignants spécialisés, on voit bien que les plus fortement remis en question sont les rééducateurs (option G) pour la simple raison que l'aide ré-éducative repose sur un cadre sécurisant spécifique, qui ne peut être mis en place qu'en dehors de la classe.

Ces actions d'accompagnement demandent une formation non pas diminuée mais au contraire augmentée car ouverte sur d'autres champs que la pédagogie pour appréhender les enjeux affectifs, émotionnels, relationnels en question dans la plupart des situations rencontrées par les enseignants spécialisés.

Tous les professionnels qui interviennent auprès d'enfants sont dans un accompagnement relationnel, alors pourquoi remplacer « l'aide ré-éducative » par cette nouvelle dénomination : « aide relationnelle » ?

Dans les écoles, les enseignants attendent que les enfants qui ne parviennent pas à répondre aux exigences de l'école, à mobiliser leur pensée, à ajuster leur comportement pour devenir élève, puissent bénéficier d'une aide directe, régulière en complémentarité avec celle apportée en classe.

Penser la différenciation des places et des actions n'empêche en rien une réflexion conjointe, car enseignants et professionnels des RASED partagent un objectif commun : que pour chacun des enfants suivis cela aille mieux dans la classe et dans l'école.

Si l'on ne crée pas des postes et que l'on change les modalités de fonctionnement des enseignants spécialisés, qui va accompagner ces enfants-élèves en difficulté d'adaptation ?

Qui peut croire :

- qu'ils trouveront facilement un lieu extérieur à l'école pour bénéficier d'un suivi ?
- que tous les parents peuvent assumer les démarches nécessaires ?
- que les A.P.C sont la réponse suffisante à ces difficultés ?

Où vont les RASED ?

Cette nouvelle réforme CAPPEI s'attaque de nouveau à l'identité et aux pratiques des enseignants spécialisés des RASED.

Elle confirme une tendance à l'alternative binaire du « tout pédagogique dans la classe » ou de « la médicalisation à l'extérieur de l'école » ; d'ailleurs il n'y a plus dans le sigle CAPPEI le "A" de l'Adaptation...et cette disparition au profit du « all inclusive » induit logiquement à terme la liquidation des RASED, des SEGPA, des EREA...

Mettre en place une école réellement inclusive aurait demandé de se concerter avec ceux qui en sont les artisans, cela n'a pas été le cas.

C'est pour quoi le SNUipp-FSU a voté contre ce projet au Conseil Supérieur de l'Éducation du 26/01/2017, car il n'est pas à la hauteur des attentes pour une formation spécialisée de qualité et que rien n'est prévu pour palier au manque de moyens humains des RASED afin que la majorité des écoles puisse en bénéficier.

Toujours moins de postes, de formation, mais...des missions qui s'élargissent ! La pensée managériale a bien infusé l'Éducation nationale et tous les enseignants savent trop bien le hiatus entre les beaux discours, les beaux projets, et les moyens qui sont donnés pour les réaliser.

Pour conclure :

Souhaitons que nos responsables politiques prennent en compte les recommandations du défenseur des droits dans le rapport annuel 2016 :

« le comité constate avec préoccupation que les réseaux d'aides spécialisés aux élèves disparaissent progressivement, ce qui porte atteinte aux enfants qui ont des difficultés. Le comité recommande de redéployer et de financer convenablement les RASED...et ce en garantissant l'égalité entre les territoires. »

D'autre part, on peut encourager tous les collègues spécialisés à exercer leurs facultés d'adaptation créative pour résister collectivement (les syndicats sont une aide) à cette réforme, de ne pas céder sur ce qui leur paraît essentiel quant à l'intérêt des enfants, de s'engager dans les brèches de liberté et de s'appuyer pour cela sur une éthique relationnelle qui est sans doute « l'outil » qu'on ne pourra jamais leur enlever.

Patrick Berton

Ré-éducateur en RASED AGEN

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

CAPPEI : Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive

CAPA-SH : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les Enseignements adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap

CAPSAIS : Certificat d'Aptitude Pédagogique Spécialisée pour l'Adaptation et l'Intégration Scolaire